

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Jeudi 18 Juin 2009 à 21 heures 00

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, CANDELE Hubert, INCAGARAY Pierre, ETCHÉLECU Alain, HARGOUS Jean-Michel, DUHALDE Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : BISCAICHIPY Maïté (représentée par INCAGARAY Pierre), CLAVERIE Dominique (représenté par ETCHÉLECU Alain).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : CURUTCHET Xavier.

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 18 Juin 2009 à 21 heures 00 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 26/03/09 :

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Xabi IRIGOYEN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

3 / Recrutement d'agents non-titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels :

Monsieur le Président rappelle que la loi n°84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit le recrutement d'agents non-titulaires.

Plus précisément, l'article 3 - alinéa 2 - stipule que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents pour des besoins saisonniers ou occasionnels.

Considérant que les besoins du Syndicat Mixte Garbiki peuvent justifier ce type de recrutement, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 - alinéa 2 - de la loi n°84-53 du 26/01/84 précitée.
- Inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

4 / Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président indique qu'il est proposé au Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grades	Modification du nombre de postes	Total des postes après modification
Adjoint technique de 2nd classe (TC)	+ 1	2
Adjoint technique de 2nd classe (TNC - 11 ½ heures)	+ 1	1

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

5 / Utilisation par les professionnels des déchetteries de Briscous et de Hélette - Fixation des tarifs :

Monsieur le Président indique qu'il est proposé au Comité Syndical de fixer les tarifs appliqués aux professionnels utilisant les déchetteries de Hélette et - à compter du 01/07/09 - de Briscous.

Après avoir commenté les différents tarifs proposés, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

6 / Questions diverses :

- Présentation des missions de l'Ambassadrice du tri :

Monsieur le Président donne la parole à Magali LARTIGUE - Ambassadrice du tri - afin qu'elle puisse présenter en détail ses missions.

Magali LARTIGUE distribue à l'assemblée un document cadre retraçant les objectifs et les actions qui lui ont été confiés. Parmi ces actions figurent :

- Le suivi de qualité en matière de collecte sélective.
- La communication en porte à porte auprès des usagers.
- Des interventions de sensibilisation dans les écoles.
- Des actions de sensibilisation vers les publics relais (secrétaire de mairies, rieurs, élus, associations de quartiers ou autres, gardiens d'immeubles ou syndic.).
- Des animations Grand Public.
- L'élaboration d'outils de communication écrite.

Le Comité Syndical valide ce document cadre.

- Inauguration de la Déchetterie de Briscous :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'inauguration de la Déchetterie de Briscous aura lieu sur site le Mardi 23 Juin 2009 à 19 heures.

La séance est levée à 21 H 45